



COMPTE - RENDU du CONSEIL MUNICIPAL en date du JEUDI 3 JUIN 2021

Date de convocation : 27 Mai 2021

Étaient présents : M. MAUBOUSSIN Rémy, Maire ; Mme RIVOL Fabienne, MM LEREY Judicaël, PULIDO PATO Christopher, Adjoint ; MM. BORDIN Pascal, CADYCK Kévin, CHAUSSON Marcel, GRANIER Sébastien, RUIZ MORACIA Mario et Mmes LEPELTIER Coralie, RADENAC Sylvie & BESLIER Mélanie
Formant la majorité des membres en exercice.

Absent et excusé : Mmes CHEVALLIER Audrey (pouvoir à Mme Radenac), MM. SEPPRE Johan (pouvoir à M. Bordin) & DUBOIS Pierre

Absent : -

Madame Marie-Christine RAYNAUD, attachée territoriale assistait également à la séance.

Monsieur Rémy MAUBOUSSIN, Maire, ouvre la séance à 19h dans la salle du conseil municipal ; Il procède à l'appel des membres du conseil municipal.

Le Conseil Municipal a désigné M. BORDIN Pascal, secrétaire de séance.

Monsieur MAUBOUSSIN rappelle l'ordre du jour :

- * Décisions Modificatives n°1 – BP 2021
- * Demande de subvention régionale au titre de la relance de l'investissement local
- * Ressources Humaines : détermination du taux de promotion pour les avancements de grade ; création et suppression de postes
- * Point sur les Travaux
- * Permanences Bureau de vote les 20 et 27 juin 2021
- * Affaires et questions diverses

1/ Décisions Modificatives n°1 BP communal 2021

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Compte tenu de travaux complémentaires à l'école, et du manque de crédits pour les dépôts et cautionnements,

sur proposition de Monsieur le Maire, et, après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide de procéder aux modifications de crédits suivantes :

Objet	Augmentation de crédits	Diminution de Crédits
Caution	Art D 165 : 520 € Art R 165 : 520 €	-
Travaux école	Art.D2313-17 : 8 200 € Art D023 : 8 200 € Art R021 : 8 200 €	Art D6068 (autres fournitures) : 2.200 € Art D6226 (honoraires) : 3.000 € Art D6232 (fêtes & cérémonies) : 2.000 € Art D6574 (subventions) : 1.000 €

2/ Demande de subvention régionale au titre de la relance de l'investissement local

Vu l'acquisition d'un bâtiment pour le projet de commerce local ainsi que du matériel lié à cette activité,
Vu les besoins de rénovations des équipements publics (école, église, cantine)
Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à présenter à la Région Pays de la Loire, au titre de la relance de l'investissement local, une demande de subvention de type :

« Acquisition d'un logement et rénovation des équipements publics »

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide :

- D'accepter l'opération de rénovation des bâtiments publics (école, église, cantine) ;
- D'accepter l'acquisition d'un bâtiment pour développer un commerce et l'acquisition de matériel
- D'approuver le plan de financement prévisionnel présenté,
- De solliciter une subvention auprès du Conseil Régional au titre du Fonds Pays de La Loire Relance Investissement Local
- Autorise le Maire à effectuer toutes les démarches administratives et à signer les pièces nécessaires à la bonne exécution de ce projet.

3/ Ressources humaines : détermination du taux de promotion pour les avancements de grade ; création et suppression de postes

Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément au 2ème alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents « promouvables » c'est-à-dire remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La loi ne prévoit pas de ratio plancher ou plafond (entre 0 et 100%)

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade, à l'exception des grades relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale.

VU l'avis du Comité Technique en date du 18 Mai 2021

Le Maire propose à l'assemblée de fixer pour l'année 2021 le taux suivant pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

Grade d'origine	Grade d'avancement	Ratio « promus - promouvables » (%)
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	100 %

Le Conseil Municipal, adopte, à l'unanimité des présents, la proposition ci-dessus.

CREATION ET SUPPRESSION D'EMPLOI

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, en raison de l'avancement de grade de l'adjoint technique,

Le Maire propose à l'assemblée,

FONCTIONNAIRES

- la création d'un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe, permanent à temps complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} JUIN 2021,

Filière : Technique,

Grade : Adjoint technique principal de 2^{ème} classe : - ancien effectif : 1 ; - nouvel effectif : 0

Grade : Adjoint technique principal de 1^{ère} classe : - ancien effectif : 0 ; - nouvel effectif : 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité des membres présents, d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

4/ Point sur les travaux

Intervention de M. le Maire :

- Parcelle AB n° 34 : Monsieur le Maire informe qu'il a été sollicité pour l'acquisition de la parcelle AB n° 34 sise rue de la Tranquillité ; cette parcelle est constructible mais la viabilisation du terrain n'est pas terminée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE de vendre la parcelle AB n° 34 sise rue de la Tranquillité totalement viabilisée,
- DECIDE de réaliser les travaux, uniquement, si la parcelle est sûre d'être vendue (condition suspensive qui sera notifiée sur le compromis de vente)
- DECIDE de fixer le prix du m² à 45 € (quarante-cinq euros).
- AUTORISE le Maire à signer l'acte de vente en l'étude de Mes GAGNEBIEN & GALLIEN, notaires à La Milesse ;
- AUTORISE le Maire de Lavardin à signer une convention avec un cabinet de géomètre pour le bornage de cette parcelle.

- Ecole : M. le Maire informe que le revêtement de protection de la couverture de l'école, notamment côté cour, nécessite une régénération complète pour pérenniser l'étanchéité et l'isolation thermique de l'école ; si rien n'est fait, cela va générer des infiltrations d'eaux et endommager le support en panneaux de particules de bois.

un devis a été demandé à l'entreprise STAP (entreprise qui a réalisé ces travaux il y a près de 15 ans) , celui-ci s'élève à 16344 € TTC ; Il convient de réaliser ces travaux au plus tôt car, plus on va retarder, plus les travaux seront conséquents ; il conviendra également de prévoir une intervention sur l'autre face (côté parking), estimée à 8304€ TTC. M. le Maire invite le CM à valider cette proposition ; Après débat, il est demandé à M. le Maire de solliciter une autre entreprise pour avoir une nouvelle estimation de ces travaux.

- Eglise : un devis a été demandé à l'entreprise TISON pour la remise en place et le rescelllement d'une clé de voute. Les travaux s'élèvent à 902.40 € TTC, en même temps l'entreprise enlèvera les végétaux sur le milieu du

clocher ; d'autre part, il faudra penser à faire un ravalement du pignon, côté rue de la Quinte ; travaux estimés à 9102€ TTC ; à prévoir au budget 2022 ainsi que les travaux du plafond de la sacristie

5/ Permanences au bureau de vote les 20 et 27 juin 2021

Compte tenu de la disponibilité des élus, un tableau des permanences est établi pour le scrutin des 20 et 27 juin prochain. Un tableau est remis à chaque élu.

ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES 20 JUIIN 2021 et 27 JUIIN 2021					
Président du bureau de vote: M. MAUBOUSSIN Rémy, Maire					
	Elections Départementales		Elections Régionales		contrôle identité
8h - 10h30	MAUBOUSSIN Rémy	BORDIN Pascal	BESLIER Mélanie	RADENAC Sylvie	CHEVALLIER Audrey
10h30 -13h	LEREY Judicaël	GRANIER Sébastien	PULIDO PATO Christopher	BORDIN Pascal	MAUBOUSSIN Nicole
13h - 15h30	RIVOL Fabienne	CADYCK Kévin	LEREY Judicaël	PULIDO PATO Christopher	LEPELTIER Coralie
15h30 -18h	RIVOL Fabienne	VIDIS Sylvie	CHAUSSON Marcel	LEPELTIER Coralie	RAYNAUD Marie-Christine
	Elections Départementales		Elections Régionales		contrôle identité
8h - 10h30	BESLIER Mélanie	RADENAC Sylvie	MAUBOUSSIN Rémy	RIVOL Thomas	PULIDO PATO Christopher
10h30 -13h	PULIDO PATO Christopher	GRANIER Sébastien	LEREY Judicaël	CHEREAU Marie-Christine	RADENAC Sylvie
13h - 15h30	BOULARD Christelle	CADYCK Kévin	RIVOL Fabienne	RIVOL Anaëlle	MAUBOUSSIN Nicole
15h30 -18h	RIVOL Fabienne	VIDIS Sylvie	CHAUSSON Marcel	BESLIER Mélanie	LEPELTIER Coralie
Dépouillement à 18h					

6/ Affaires diverses

Bilan Energie

M. Pulido, après avoir étudié les propositions d'Enbro et comparer les consommations des 3 dernières années de l'éclairage et des bâtiments communaux, estime qu'il est difficile d'effectuer des comparaisons ; d'autre part, une nouvelle proposition commerciale a été demandée à EDF (demande non parvenue à ce jour). Il invite le CM à ne rien changer pour l'instant.

Une prochaine étude pourra être faite dès que la commune aura reçu la proposition commerciale d'EDF.

Journée citoyenne

M. le Maire invite les élus à mettre en place la journée citoyenne et charge M. Lerey, pour coordonner cette journée. Le CM prévoit de fixer cette journée à partir de la seconde quinzaine de septembre.

Vitesse excessive : M. le Maire informe le CM que de nombreux riverains (à La Briqueterie ainsi que rue Fernand Poignant) lui font part de la vitesse excessive de nombreux véhicules ; nombreux sont ceux qui ne marquent pas le Stop, rue Fernand Poignant ; les riverains craignent des accidents. D'autre part, de gros véhicules font souvent demi-tour dans le chemin, près de « la vigne aux loups » et provoque des vibrations chez le riverain et des dégradations de la voirie.

M. le Maire rappelle que l'agglomération, est en zone 30 et regrette que de nombreux conducteurs ne respectent pas le code de la route. Une réflexion va être mise en place pour réfléchir sur cette insécurité routière.

ALSH Eté 2021 : M. le Maire donne lecture du mail de Mme Marie-Laure Charlot, directrice de l'ALSH ; elle sollicite la mairie pour occuper 2 chalets pour les nuits des 7 et 8 juillet afin d'y organiser un mini camp. Après en avoir délibéré, le CM accepte cette proposition et décide de fixer le tarif à 130 € (prix de location d'un chalet avec nuit supplémentaire)

Projet Commerce : un groupe de travail s'est réuni le 14 mai dernier ; M. le Maire informe qu'il va signer l'acquisition du bâtiment le 9 juin ; il a adressé un mail à la chambre de commerce mais, à ce jour, n'a pas eu de retour ; un mail a aussi été envoyé au SDIS afin de mettre en place la conformité nécessaire selon l'utilisation de ce bâtiment.

Des renseignements ont été pris auprès d'associations (1000 cafés, rencontre avec le petit Degréen). M. Bordin informe que le traiteur de Coulans-sur-Gée pourrait être intéressé par ce local ; le groupe de travail se réunira le 10 juin à 19h30 pour étudier plus précisément la mise en place d'un service de proximité.

Tour de table des Elus :

Pascal Bordin rappelle que des parents sont toujours dans l'attente de la réponse de l'école pour l'accueil des TPS. La répartition des élèves sera étudiée lors du prochain conseil d'école le 22 juin prochain. Demande ce que la commune compte mettre en place pour les collégiens dont les parents sont hors agglomération. La commune va-t-elle contacter Titifloris pour la mise en place de ce service pour la rentrée prochaine. C Pulido Pato informe qu'une enquête a été déposée dans le cahier des élèves de CM2 ; L'analyse des retours sera étudiée avant la prochaine rentrée.

Kévin Cadyck constate le mauvais entretien des massifs ; ceux-ci devraient être nettoyés et taillés. Demande qu'un suivi puisse être mis en place chaque semaine pour ce qui doit être réalisés.

Christopher Pulido rappelle qu'une classe a été fermée à compter du 28 mai, en raison d'un cas positif au Covid ; cette même classe a ensuite, également, été fermée pour un cas de méningite. Concernant le personnel scolaire, 2 Atsem sont en arrêt maladie en même temps, ce sont des élus de La Quinte et de Lavardin qui accompagnent les enfants dans le car. Concernant l'accueil de loisirs du mercredi : pas de problème. Il conviendra d'inscrire au budget quelques investissements liés à l'accueil de loisirs ; ceux-ci étant subventionnés par la CAF.

Fabienne Rivol fait part d'une remarque de riverains de la Place des Tisserands ; ils souhaiteraient, notamment lors des cérémonies à l'église, que l'accès à leur propriété ne soit pas bouché par le stationnement des véhicules ; Lors de prochaines cérémonies, le service technique posera un panneau temporaire d'interdiction de stationner au niveau de l'impasse de la buissonnière ; d'autre part, concernant les événements hivernaux, la place des tisserands, de même que certains portions de la rue Fernand Poignant (intersection avec la rue de La Quinte) n'avaient pas été sécurisés par la mairie.

Rappelle que les élus de Lavardin se déplaceront à La Quinte le 3 juillet en qualité de jury pour les maisons fleuries.

Séance levée à 21h25